

*Complément de la fiche pratique du Théâtre & Animation n°171, adapté à la thématique des festivals internationaux.*

### I. « Un festival de troupes »<sup>4</sup>

Une manifestation, qu'elle soit locale, régionale, nationale ou internationale, doit être envisagée dans un esprit de convivialité. Plus encore lorsqu'il s'agit d'un festival international puisque ce type d'événement se veut être un échange. En tant que compagnie, on est amené à rencontrer diverses troupes internationales qui n'ont peut-être pas le même rapport à la pratique du théâtre amateur. Même si le règlement ne nous oblige pas à rester toute la durée du festival, assister aux créations des autres compagnies est un vrai plus, non seulement pour saisir l'investissement porté au projet mais aussi pour inspirer de futures créations ou collaborations.

### II. Comment se préparer pour un festival international ?

Il est primordial de bien évaluer les demandes et l'investissement que nécessite une manifestation internationale avant d'y candidater :

- S'informer du règlement avant la conception du dossier de candidature.
- Se renseigner sur les formalités d'entrée et de séjour dans le pays.
- Les organisateurs ou organisatrices du festival doivent avoir connaissance de votre spectacle. Ainsi, s'ils ne se déplacent pas aux représentations, la qualité de la captation vidéo et des photos est d'autant plus importante.
- La demande technique (régie) doit être simple et claire pour être applicable. Un plan de feux est donc capital<sup>5</sup>. Grâce à ce schéma, l'Organisation pourra anticiper votre spectacle.
- Les décors, suivant la distance avec le festival et le coût du transport, doivent être minimalistes sans compromettre la mise en scène et la compréhension de l'œuvre.
- Le nombre de comédiennes et comédiens constitue un critère de sélection, notamment pour son aspect financier. La majorité des festivals prennent en charge l'accueil des interprètes ainsi que deux personnes supplémentaires (au choix).

*À noter : Certains festivals internationaux sont organisés par des membres de l'AITA/IATA dont la FNCTA fait partie. Si vous rencontrez des difficultés lors d'une candidature, vous pouvez contacter le siège fédéral pour obtenir de l'aide.*

### III. Les droits d'auteur à l'international

Les droits d'auteurs s'appliquent même à l'étranger.

- Pour les œuvres inscrites à la SACD, toute demande pour participer à un festival international est à adresser, indépendamment des autorisations habituelles, auprès du service international de la SACD : [international@sacd.fr](mailto:international@sacd.fr).
- Pour certains pays, la SACD peut intervenir directement (France, Belgique, Canada, Monaco et les Pays-Bas).
- Pour d'autres, il existe des sociétés de droits d'auteur disposant de traités de réciprocité ou bien de représentants locaux. Ces sociétés, après avoir sollicité le dramaturge, percevront les droits d'auteur directement auprès de l'organisateur de la manifestation. Cette liste de pays coopératifs est à retrouver sur le site de la SACD<sup>6</sup>. Les représentants locaux sont à contacter en amont de la représentation à l'étranger, sans oublier d'en avertir la SACD.
- D'autres pays encore n'ont pas d'accord avec la SACD. Dans ces conditions, le paiement des droits d'auteur est mis à la charge de la compagnie française qui demande l'autorisation, même si elle est invitée par un organisateur local.
- Pour les auteurs non membres de la SACD, renseignez-vous auprès de la maison d'édition.

<sup>4</sup> Robert Abirached « Chemins du hasard : d'une compagnie à un festival », *20 ans de Festival de Théâtre Européen : de l'Atlantique à l'Oural*, Presses Universitaires de Grenoble, 2004, p.239

<sup>5</sup> Cf fiche pratique « Le plan de feux », *Théâtre & Animation n°173*

<sup>6</sup> Rubrique « Les représentants de la SACD à l'étranger pour le spectacle vivant »